

Compte rendu du Conseil d'administration samedi 16 octobre 2021

Étaient présents : Patrice BARRIER, Denis BOUVILLE, Valérie CHAUMET, Pascale CHEVALLOT, Brigitte CHOCARDELLE, Alain DEPAQUIS, Yves DÉTRAIGNE, Caroline FRÉMY, Claude GUICHON, Sacha HEWAK, Jacques JESSON, Thérèse LEBRUN, Guy LECOMTE, Nicolas LEROUGE, Franck LEROY, Catherine MALAÏSÉ, René SCHULLER, Pascal TRAMONTANA,

Étaient excusés : Gilles DULION, Françoise FÉRAT, Dominique LÉVÊQUE, Pascal PERROT, Arnaud ROBINET, Catherine VAUTRIN

Étaient absents : Benoist APPARU, Patrick BEDEK, Jean-Pierre BOUQUET, Bertrand COUROT, Régis COUTANT, Anne DESVÉRONNIÈRES, Jean-Pierre FORTUNÉ, Cyril LAURENT, Christine MAZY, François MOURRA, Thierry MOUTON, Evelyne QUENTIN, René-Paul SAVARY, Joël THOUVENIN, Julien VALENTIN

Franck LEROY, Président, ouvre la séance à 9h, accueille les membres présents et donne lecture de la liste des personnes excusées.

Ordre du jour

Compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu de la précédente réunion du conseil d'administration, diffusé en son temps, ne donne lieu à aucune observation.

Compte rendu adopté à l'unanimité

Représentation de l'association au sein de commissions extérieures

Le président LEROY propose les candidats suivants pour représenter l'ensemble des collectivités marnaises au sein de chacune des instances :

Commission consultative des services publics locaux (conseil départemental)

René SCHULLER	maire de SAINT GERMAIN LA VILLE	titulaire
Valérie CHAUMET	maire de SEPT SAULX	suppléante

Commission aménagement foncier et section forestière (conseil départemental)

Représentant les communes rurales (déjà désignés en 2020 pour la Préfecture)

Pierre LABAT	maire de MASSIGES	titulaire
Joël THOUVENIN	maire de VILLERS LE CHÂTEAU	suppléant
Jean-Luc FERRAND	maire de CLAMANGES	titulaire
Thérèse LEBRUN	maire de BOURSAULT	suppléante

Représentant les communes propriétaires de forêts (nouvelles désignations)

Maryline VUIBLET	maire d'IGNY COMBLIZY	titulaire
François GOULET	adjoint de SAINTE MÉNEHOULD	titulaire

Proposition approuvée à l'unanimité

Proposition relative à la Commission départementale de coopération communale (CDCI)

La constitution de la CDCI issue du renouvellement de mandat a subi quelques contre-temps. La liste proposée par l'association des maires pour les collèges la concernant a été publiée par arrêté du préfet le 6 novembre 2020 (voir en pièce jointe). Depuis, la CDCI ne s'est pas réunie. Les textes prévoient que lors de sa réunion d'installation, la CDCI doit désigner son rapporteur ainsi que 2 assesseurs et désigner les membres de la CDCI restreinte.

Le rapporteur général pour le mandat précédent était Bruno ROULOT, les assesseurs Thérèse LEBRUN et Michel HANNOTIN

Pour les collèges nous concernant, le nombre de membres de la CDCI restreinte est établi à 17 membres répartis ainsi :

- **12 sièges pour le collège des communes** (répartis en 3 collèges) -
23 sièges en plénière : 1^{er} collège : 9 sièges, 2^{ème} collège 9 sièges, 3^{ème} collège 5 sièges
Pour une répartition équivalente, il est proposé pour la CDCI restreinte :
1^{er} collège : 5 sièges
2^{ème} collège : 5 sièges
3^{ème} collège 2 sièges
- **4 sièges pour le collège des EPCI à fiscalité propre** - 14 en plénière
- **1 siège pour le collège des syndicats de communes et mixtes** - 2 en plénière

Le rapporteur et les assesseurs ne peuvent être membres de la CDCI restreinte. Les membres de la CDCI n'étant pas tous membres du conseil d'administration, il est proposé de réunir les membres de la CDCI en visio afin de proposer les candidats pour la composition de la CDCI restreinte ainsi qu'un rapporteur et deux assesseurs.

Cette réunion devant avoir lieu rapidement, pour une première réunion de la CDCI envisagée courant novembre.

Proposition approuvée à l'unanimité

Bilan du 12^{ème} Carrefour des Collectivités territoriales

La 12^{ème} édition du Carrefour des Collectivités territoriales s'est déroulée les 3 et 4 septembre 2021. Les membres du CA présents ont participé à cette nouvelle édition. Pascal SAGUET présente le bilan de cette édition. 52 entreprises étaient au rendez-vous avec les six fidèles parrains : CMMA Assurance, EDF Collectivités, ENEDIS, Groupe La Poste, JVS Mairistem et l'UGAP. Un parcours avec une entrée et une sortie a été mis en place pour permettre aux élus de ne rater aucun stand.

Cette 12^{ème} édition avait pour thème le PATRIMOINE qu'il soit bâti, culturel, historique, gastronomique... À ce titre, l'architecte des bâtiments de France, Arnaud DESCHAMPS, a été présent sur les deux jours. Virginie THEVENIN Directrice régionale adjointe DRAC Grand Est chargée des patrimoines est intervenue au podium. La Fondation du Patrimoine avait un stand et Pierre POSSEME, Délégué Régional Champagne Ardenne de la Fondation du patrimoine a effectué la remise des prix "A nous le patrimoine" à des écoliers, collégiens, lycéens et leurs professeurs.

Comme à l'accoutumée, les discours d'inauguration se sont déroulés hors de l'enceinte du Carrefour. Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, s'est adressé aux élus au podium du carrefour des élus et a signé notre livre d'or. Jean ROTTNER Président de la région Grand-Est et Christian BRUYEN du Département de la Marne sont venus s'adresser aux élus. Ce moment est toujours très apprécié.

Plusieurs réunions se sont tenues, notamment :

En partenariat avec la CC Moivre à la Coole sur "l'urbanisme participatif" (environ 90 personnes).

En partenariat avec ENEDIS et l'UGAP sur la mobilité douce, l'autoconsommation collective.

Avec CMMA Assurance et le Groupe La Poste un Atelier "adressage, une nécessité, de multiples avantages !" avec des interventions de la DDFIP - Gendarmerie nationale - Losange et le SDIS

Une nouveauté cette année avec un stand solidaire composé de l'Association Atout Cœur - France Alzheimer et la ligue contre le cancer a été mis en place. Ce sont des associations engagées dans une cause solidaire qui gagnent à être connues par les collectivités.

Les remises des trophées 2021 des parrains ont été pour : JVS-Mairistem à Saïd YACOUBI, Maire de SERMAIZE LES BAINS, Enedis à Patrice JACQUET, Maire de FAUX FRESNAY, UGAP à Evelyne QUENTIN, Maire de SAINT BRICE COURCELLES, CMMA à Julien VALENTIN, Président CC Moivre à la Coole et Le Groupe La Poste à Boris RAVIGNON, Maire Charleville Mézières

Le banquet des Parrains et le repas VEOLIA ont réuni à chaque fois 140 participants. Champagne Ardenne équitable avait cette année un espace dédié pour proposer un café équitable.

Un tirage au sort ponctuait ses deux jours, et consistait à tirer au sort le badge d'un participant pour éviter les manipulations et faciliter le recyclage des badges. Merci à nos fidèles partenaires : la SEPEC pour deux entrées à un spectacle - l'ART Grand-Est pour un pass permanent au parc du Petit Prince et un pass famille parc Argonne découverte - l'ADT de la Marne pour un vol en Montgolfière pour 2 personnes et l'Europort de Vatry pour un vol aller-retour pour 2 personnes à Porto.

Nous avons expérimenté des ateliers POST Carrefour sur le mardi et mercredi de 10h à 11h et de 11h à 12h. Très peu de participants (moins de 10 à chaque fois). Le constat est fait que les élus sont fortement sollicités sur les 10 jours de Foire (parfois même public au même horaire) ! Les réunions doivent se limiter aux deux jours du Carrefour.

Congrès départemental du 6 novembre 2021 : thème, invité, proposition de modification statutaire

Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur, convié pour l'occasion n'est pas disponible à cette date. Nous espérons pouvoir compter sur la présence d'un ministre et attendons des confirmations en ce sens.

La question de la sécurité des élus aura une place particulière dans nos échanges puisque les deux procureurs de la République proposent une intervention sur ce sujet particulièrement d'actualité. Les élus partagent le sentiment d'une forte évolution de ce sujet ces dernières années.

Lors de l'assemblée générale, il est proposé d'effectuer une modification statutaire pour toiletter les statuts et surtout pour mettre à jour la partie relative à la constitution de partie civile de l'association pour venir en soutien des élus victimes d'agression.

Actuellement, les statuts énumèrent les cas listés dans l'article 2-19 du code de procédure pénale en date de 2017. Les statuts actuels de l'association n'intègrent pas la diffamation (cas introduit postérieurement). De plus les statuts ne concernent que les maires des communes adhérentes, l'article 2-19 du CPP ouvre la possibilité pour l'ensemble des élus municipaux. Nos statuts sont donc plus restrictifs.

Il est proposé d'organiser, lors de notre prochaine assemblée générale du 6 novembre, une assemblée générale extraordinaire permettant la mise à jour de nos statuts pour couvrir l'ensemble de ces situations. Par ailleurs, aujourd'hui, il est nécessaire de réunir le CA dans l'hypothèse où l'association déciderait de se constituer partie civile, le président a actuellement délégation pour accomplir les formalités.

Pour permettre une plus grande réactivité, le CA propose de délibérer sur ce point lors de la réunion du 4 décembre afin de confier au bureau le pouvoir de décider de se constituer partie civile.

Il est possible de profiter de ces modifications pour intégrer quelques points relatifs au mode d'élection et fonctionnement des instances : permettre aux maires des villes de plus de 10 000 habitants membres de droit d'être représentés, clarifier les modalités de remplacement au CA en cas de vacance de siège, autoriser les pouvoirs pour l'élection du bureau. Il est également proposé d'intégrer à nos statuts la possibilité de tenir des réunions en visio-conférence pour des ordres du jour restreint ou des sujets relevant d'une urgence particulière.

Proposition approuvée à l'unanimité

Congrès national de l'AMF : informations sur le déplacement et la soirée à Paris

A l'initiative de l'Association des Maires de France, le 103^{ème} congrès des Maires se déroulera à PARIS les 16, 17 et 18 novembre 2021 à Paris-Expo, porte de Versailles sur le thème " Les maires en première ligne face aux crises".

En complément, l'Association des Maires de la Marne organise :

- un déplacement en autocar le mercredi 17 novembre 2021
- une soirée conviviale à l'issue du congrès national. Cette année, les élus sont invités par les Sénateurs de la Marne pour un dîner au Sénat (ou au restaurant).

À ce jour, 69 élus prennent le bus et 85 personnes au total participent à la soirée (dont 8 AMM + 3 Sénateurs + 3 assistants parlementaires).

Un rappel des conditions d'inscription au congrès de l'AMF et au salon des Maires est effectué, ainsi que sur les modalités de vote.

Proposition approuvée à l'unanimité

Compte de résultats, budget prévisionnel et cotisations

Nicolas LEROUGE, trésorier de l'association, effectue la présentation des comptes figurant en annexe du présent compte-rendu.

Proposition approuvée à l'unanimité

Questions diverses

- Le recrutement d'un salarié va être effectué de manière à réorganiser l'équipe suite au départ de Yolande ARTS et à la promotion de Karine ROLLAND au poste de directrice.
- Clauses de non-concurrence entre professionnels de santé (clause déterminée par les différents Ordres) : cette clause pose de grandes difficultés dans certains secteurs en déficit de praticiens lorsque qu'un praticien quitte un cabinet, il doit s'établir à plus de 15 km parfois. Une question écrite sera transmise au Ministère compétent sur ce sujet
- Question des critères permettant l'attribution de la dotation élu local : en effet, cette dotation tient compte de critères propres à l'intercommunalité et cela peut impacter directement certaines communes. Différents courriers ont été adressés afin de demander un amendement en projet de loi de finances. Yves DÉTRAIGNE a relayé la demande.
- Difficultés évoquées avec les associations foncières (AF) et l'accès aux chemins. Sur le secteur de Reims certaines AF ont interdit l'accès aux particuliers, véhicules et parfois promeneurs. Le régime juridique leur permet de fermer les chemins leur appartenant. Les AF le justifient par la nécessité de pouvoir travailler : circulation des engins, traitements, épandages... Dans certains cas il y a des tensions avec les habitants qui ne comprennent pas.
- Les élus concernés par la question des métabolites demandent s'il est possible d'avoir des explications et des aides. Il s'agit de substances nouvellement analysées dans l'eau potable qui peut conduire à des non-conformités mais à une potabilité de l'eau. Les seuils appliqués sont différents d'un département à l'autre, d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre. Il faut un consensus sur le sujet. Les coûts des travaux sont importants, des dérogations du préfet pour 3 ans sont possibles. Il convient d'organiser une réunion explicative sur le sujet de manière à pouvoir communiquer auprès des habitants le moment venu.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Le Président
Franck LEROY

Prochains rendez-vous du conseil d'administration :

- samedi 4 décembre